



Avis d'audience

Le 8 septembre 2010

Réf. 2010-H-111

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tiendra une audience en septembre pour étudier la demande d'Ontario Power Generation Inc. (OPG) concernant une modification aux permis des centrales nucléaires Pickering-B et Darlington. Celles-ci sont situées à Pickering et Darlington, en Ontario.

OPG demande l'approbation de la Commission pour apporter des modifications administratives aux permis de Pickering-B et Darlington. Les modifications proposées comprennent la révision d'une condition de permis pour y inclure une version à jour d'une norme de l'Association canadienne de normalisation (CSA) et des dispositions provisoires afin d'assurer une conformité complète avec une autre norme révisée de la CSA.

La Commission a déterminé qu'une audience publique n'était pas nécessaire pour étudier la demande de modification. Le public n'aura pas la possibilité d'y participer. L'audience se déroulera par voie de mémoires soumis par le personnel de la CCSN et OPG.

Lorsque la Commission aura terminé ses délibérations et rendu une décision dans ce dossier, un *Compte rendu des délibérations, y compris les motifs de décision* sera publié sur le site Web de la CCSN et sera accessible au public.

Les recommandations du personnel de la CCSN et le mémoire d'OPG ne sont pas disponibles en ligne. Pour les obtenir, il faut présenter une demande au Secrétariat, à l'adresse suivante :

Julie Bouchard

Administratrice de tribunal

Secrétariat

Commission canadienne de sûreté nucléaire

280, rue Slater, C. P. 1046

Ottawa (Ontario) K1P 5S9

Tél. : 613-995-1703 ou 1-800-668-5284

Télec. : 613-995-5086

Courriel : interventions@cnsccsn.gc.ca